

Les motards dans la rue pour défendre la liberté de rouler de tous, automobilistes et deux roues motorisés

Alors que la Métropole de Lyon, par l'intermédiaire du plan Oxygène souhaite lutter contre la pollution, pour la part liée à la circulation, en ciblant les véhicules fortement impliqués dans les émissions concernées (particules fines PM10 et PM25, NOx) la préfecture a décidé la mise en place d'un arrêté cadre pour toute la région Auvergne-Rhône-Alpes basé uniquement sur des directives nationales sans aucune considération des spécificités locales.

Si cet arrêté s'applique c'est l'ensemble des véhicules qui seraient concernés lors des pics de pollution selon sa classification « Crit'Air ». Il serait, de plus, obligatoire que chaque véhicule qui traverse la Métropole arbore cette vignette sous peine d'amende les jours de pic de pollution et ce, même si le véhicule est en stationnement durant cette journée !!

Cet arrêté est d'autant moins acceptable pour les utilisateurs de deux-roues motorisés, qui utilisent un véhicule fluidifiant, peu polluant du fait de sa mobilité. Une solution bien plus efficace que des transports en commun bondés, dysfonctionnants et trop souvent inadaptés aux déplacements trajet-travail en milieu urbain dense ?

En Europe, le deux-roues motorisé est très largement considéré comme favorable à la baisse de l'engorgement et donc de la pollution : la fédération belge Febiac, s'appuyant sur de nombreuses études affirme que si 25% des automobilistes passaient au deux-roues, il n'y aurait plus de bouchons, et donc une baisse significative de pollution ! Nous, motards et contribuables « de base », devrions jeter à la poubelle nos « vieux 2RM » alors qu'ils contribuent déjà à une moindre pollution ? Où est la juste récompense de l'effort consenti, tant sur le plan social qu'environnemental et économique ?

Enfin, à l'heure où l'Europe se penche sur l'obsolescence programmée et le gâchis qu'entraîne ce concept, imposer de fait une obsolescence des véhicules implique là aussi un gâchis dont il serait sans doute bon de mesurer les conséquences globales ! Sans compter que cette mesure s'ajoute à d'autres (double peine en cas de perte du permis deux roues, entretien insuffisant des infrastructures routières, etc...)

FEDERATION FRANCAISE DES MOTARDS EN COLERE
ANTENNE DU RHÔNE

19 avenue Jean Jaurès – 69007 Lyon – Tél. : 07.70.61.89.75

ffmc69@ffmc.fr - www.ffmc69.org

